



A Civray, le 8 juin 2022

Le Proviseur,

Aux parents d'élèves **non boursiers**,

Secrétariat de Gestion

Affaire suivie par : Mme Kanane

Tél : 05 49 87 00 09

Mél : ce.0860009t@ac-poitiers.fr

Adresse Postale :

42, rue Duplessis / BP 70016
86400 CIVRAY

Objet : Campagne nationale de bourses de lycée- Année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,

Les demandes de bourse nationale de lycée pour la rentrée 2022-2023 sont à effectuer du lundi 30 mai au jeudi 20 octobre 2022 inclus. La première campagne s'arrête le **6 juillet 2022**.

➤ **Vous souhaitez faire une demande de bourse de Lycée ?**

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant. La demande de bourses s'effectue en ligne sur le portail Scolarité Services grâce aux identifiants Educonnect fournis (compte responsable uniquement) ou par France Connect, ou sous format papier. Un "flyer" est transmis à ce courrier et explique la démarche à suivre.

Vous pourrez télécharger et imprimer un accusé de réception de votre demande. En parallèle, il sera automatiquement envoyé par courriel.

Une plateforme nationale est également mise à votre disposition par téléphone au 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) pour toute aide nécessaire.

Pour les établissements privés, la demande de bourses doit être faite sous format papier et déposée dans l'établissement fréquenté par votre enfant.

Un accusé de réception vous sera obligatoirement remis, seule prévue de dépôt de dossier de bourse.

➤ **Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de lycée?**

La bourse de lycée est obtenue en fonction de deux critères:

- 1) **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 du ménage du demandeur.
- 2) **Les enfants à charge** : c'est le nombre d'enfants mineurs, majeurs célibataires et enfants en situation de handicap à charge tels qu'ils figurent sur votre avis d'impôt sur le revenu

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014€	20 475€	23 400€	27 057€	30 713€	35 102€	39 489€	43 877€

➤ **Pour en savoir plus :**

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycees permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Proviseur

✂-----
Coupon réponse à ramener, au plus tard, *au secrétariat de gestion du lycée* de votre enfant
pour le **6 juillet 2022**

Je soussigné.e.....,
responsable de l'élève
en classe de

souhaite effectuer une demande de bourse de lycée pour l'année 2022-2023, je saisis en ligne ma demande (voir flyer)

Si vous avez besoin d'aide pour la saisie en ligne, adressez-vous au secrétariat du collège/lycée au 05.....

ne souhaite pas effectuer de demande de bourse de lycée pour l'année 2022-2023.

ATTENTION : ceci n'est pas la demande de bourse, vous devez saisir votre demande en ligne à l'aide de vos codes Éduconnect « parents » via : <https://educonnect.education.gouv.fr/> .